

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : INFORMATIQUE

Mise en service d'une infrastructure d'hébergement du système d'information - Demande de financement.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

La Commune dispose d'une infrastructure de virtualisation propre « On Premise » (hébergée en local) qui constitue le socle d'hébergement d'une partie de son système d'information et qui garantit la souveraineté totale de ses données d'intérêt général et ses données stratégiques.

Cette infrastructure arrive en fin de cycle avec :

- une fin de maintenance matérielle annoncée à l'horizon 2027 ;
- une obsolescence des équipements, compétences et interopérabilités non garanties à moyens termes ;
- des incertitudes sur les conditions contractuelles pour une des solutions logicielles propriétaires en place (VMWARE).

Dans le cadre du programme LiÀ, une étude prospective visant à définir l'architecture cible du Système d'Information « On Premise » a été commandée et réalisée par un prestataire.

Sur la base de cette étude, la Direction des Systèmes d'Information a retenu un scénario dont le périmètre technique et le coût global ont été précisément définis.

L'opération prévoit d'investir dans une architecture d'hébergement « On Premise » reposant sur les principes suivants :

- Une architecture serveur et stockage à forte interopérabilité ;
- Une solution de virtualisation open-source basée sur la solution souveraine Proxmox, permettant de s'affranchir des dépendances aux éditeurs propriétaires et de réduire le coût total de possession des licences ;
- Des mécanismes de haute disponibilité et de réplication entre sites garantis ;
- Une stratégie complète de sauvegarde et de reprise d'activité après sinistre (PRA/PCA) ;
- Une interconnexion multi-sites sécurisée s'appuyant sur le réseau MAN en fibre noire opéré en régie par la Commune.

Ce projet s'inscrit dans l'ambition de doter le territoire d'une infrastructure publique résiliente et mutualisée, dimensionnée pour répondre à des besoins concrets, capable d'héberger la donnée au bénéfice de la Commune elle-même mais également d'autres acteurs publics dans le cadre de partenariats existants ou à construire (cf. programme LiÀ).

À ce titre, le projet prévoit la réutilisation des locaux techniques de l'Ancienne Poste et de la Médiathèque. Ce dernier site est implanté dans le quartier prioritaire de la ville (QPV : quartier Pifano, la Marine).

Les dépenses prévisionnelles sont présentées ci-après :

DESIGNATION DES DEPENSES PREVISIONNELLES	MONTANT EN EUROS
Dépenses d'investissement	
Matériel	275 000,00 €
Licences	116 666,67 €
Travaux	13 636,36 €
Prestations de mise en œuvre	50 000,00 €
Montant total € HT des dépenses d'investissement	455 303,03 €

DESIGNATION DES DEPENSES PREVISIONNELLES	MONTANT EN EUROS
Dépenses de fonctionnement	
Maintenance et support sur 5 ans	62 500,00 €
Montant total € HT des dépenses de fonctionnement	62 500,00 €
Montant total de l'opération sur 5 ans	517 803,03 €
TVA	102 196,97 €
Montant total € TTC des dépenses	620 000,00 €

Le plan de financement prévisionnel est présenté ci-après :

DÉSIGNATION	TAUX	MONTANT EN EUROS
Dépense subventionnable € HT		455 303,03 €
POE FEDER	60,00%	273 181,82 €
Part communale	40,00%	182 121,21 €
Dépense non subventionnable € HT		
Part communale	100,00%	62 500,00 €
Montant TVA	10% et 20%	102 196,97 €
Part totale communale		346 818,18 €
Montant total € TTC		620 000,00 €

A la suite du rapport qui vous est soumis, il est ainsi demandé au Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

-  d'approuver le projet de mise en service d'une nouvelle infrastructure d'hébergement du système d'information pour un coût total de 620 000,00 € TTC sur une période de 5 ans.
-  d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté ci-dessous :

DÉSIGNATION	TAUX	MONTANT EN EUROS
Dépense subventionnable € HT		455 303,03 €
POE FEDER	60,00%	273 181,82 €
Part communale	40,00%	182 121,21 €
Dépense non subventionnable € HT		
Part communale	100,00%	62 500,00 €
Montant TVA	10% et 20%	102 196,97 €
Part totale communale		346 818,18 €
Montant total € TTC		620 000,00 €

-  d'autoriser le Maire à entreprendre toute démarche et à signer au nom de la Commune tout document utile au financement et à la réalisation de cette opération.